

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Les douaniers de Menton saisissent près
de 1,4 tonne de pollen de cannabis**

Montreuil le 13 novembre 2024

Les douaniers de Menton (direction régionale des douanes de Nice) ont saisi la semaine dernière près de 1,4 tonne de pollen de cannabis dissimulé dans 29 valises marocaines. Les nombreux ballots étaient cachés derrière des palmiers en pots et des palettes de sacs de terreau. La valeur de la prise est estimée à près de 14 millions d'euros sur le marché illicite de la revente des stupéfiants. À l'issue de la procédure douanière, les deux conducteurs ont été remis à la section de recherche de la gendarmerie de Fréjus.

Le 7 novembre dernier, les agents des douanes de la brigade de surveillance intérieure (BSI) de Menton ont contrôlé un ensemble routier stationné sur l'aire de Mougins (ex-Breguières Nord) sur l'A8, dans le sens Italie-Espagne. Interrogés par les agents des douanes, les deux conducteurs, de nationalité roumaine, ont déclaré venir d'Espagne et se rendre en Italie.

Après l'étude des documents de transport, qui indiquaient que le chargement était composé de diverses plantes, de caisses vides et de terreau, les douaniers ont décidé de procéder à la fouille de la remorque.

Celle-ci a permis de découvrir, dissimulés derrière des palmiers en pots et des palettes de sacs de terreau, des ballots présentant l'aspect de « valises marocaines ». Une incision pratiquée sur l'un d'eux a révélé une substance dure de couleur brunâtre, possédant toutes les caractéristiques physiques et odorantes du pollen de cannabis. Les tests réalisés par les agents des douanes ont réagi positivement à la présence de tétrahydrocannabinol.

Après plusieurs heures de manutention, la fouille approfondie de la remorque a permis de dénombrer 29 valises marocaines contenant au total près de 1,4 tonne de pollen de cannabis.

En 2023, la Douane française a saisi plus de 92,64 tonnes de stupéfiants sur le territoire national, dont 69,65 tonnes de cannabis.

À l'issue de leur retenue douanière, les deux infracteurs ont été remis, sur instruction du Procureur de la République près le tribunal judiciaire de Grasse, à la section de recherche de la gendarmerie de Fréjus. L'audience de comparution immédiate prévue le 12 novembre 2024 a été renvoyée à la fin du mois de décembre.

[POUR ALLER PLUS LOIN](#)

Photos : [lci](#)

*Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : **DOUANE FRANÇAISE***

Contacts presse :

Samantha Verduron, cheffe du Pôle Orientation des Contrôles, direction régionale des douanes de Nice : 06 64 53 10 76

Bureau de la communication : 01 57 53 42 11 - presse@douane.finances.gouv.fr